

REVUE COMMERCIALE.

Pour la semaine finissant le 30 Décembre 1873.

Nous avons vu il y a quelques jours s'inaugurer parmi les fabricants de salaisons de la Province d'Ontario un mouvement pour rappeler la loi concernant l'inspection de certains produits de provenance canadienne qui a déjà eu des résultats si heureux et pour le commerce, et les pour consommateurs quoique cette partie de la loi qui les concerne ne soit pas obligatoire. La partie de la loi qui règle l'inspection obligatoire du beurre n'a pas été mise en opération en conséquence de certaines omissions auxquelles on pourra remédier pendant la prochaine session. La passation seule de cette loi a eu d'heureux résultats tant pour Ontario que pour la Province de Québec, car la qualité du beurre a subi déjà une amélioration marquée sur les années précédentes et cet article a commandé en conséquence des prix plus élevés dont les fermiers ont été les premiers à profiter.

Nous croyons savoir que dans notre ville et à Québec, moins qu'une demi douzaine de maisons engagées dans le commerce de poisson vont essayer un mouvement pour faire rappeler la partie de la loi qui rend l'inspection du poisson obligatoire. On connaît les raisons qui font agir ces personnes. Heureusement que jusqu'à présent leurs mouvements n'ont rencontré que peu de succès. Ces messieurs n'en sont pas à leur premier essai, car, si nous sommes bien informés ils auraient déjà demandé que la loi qui les concerne ne fût pas mise en opération cette année. La rumeur prétend qu'à une demande aussi absurde, ils n'auraient pas reçu de réponse. Nous mettons aujourd'hui le commerce en garde contre les menées de cette petite clique et nous espérons fermement que les trois mille marchands du Canada qui font le commerce de poisson ne se feront pas faire la loi par cette demi douzaine de mécontents qui se voient couper les vivres et qui sont ramenés à l'ordre par une loi que leurs propres excès ont créée.

La question de l'inspection se trouve encore cette année sur le programme des questions à discuter à la Chambre de Commerce de la Puisseance. Le fonctionnement de la partie de la loi qui a été mise en opération en a laissé voir les défauts, et des amendements seront très probablement recommandés pour rendre la loi plus parfaite. Les Chambres de Commerce locales devraient donner des instructions spéciales à leurs délégués de s'opposer fortement au rappel de la loi soit en partie soit en entier. Il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps pour apprécier tous les bienfaits que cette loi est destinée à faire et ce serait un pas en arrière que de la rappeler en face des bénéfices qu'elle a déjà rapportés.

La fraude dans le commerce de poisson est, paraît-il, contagieuse, car en parcourant certains journaux américains on voit la copie d'une pétition signée par les marchands engagés dans ce commerce à Boston, à New-York, à Baltimore et à Philadelphie, sans parler des villes de l'Ouest, qui demande au congrès de passer des lois strictes pour arrêter les fraudes qui se commettent dans la salaison du poisson et dans le poids. Les États-Unis copieraient-ils le Canada par hasard ?

La fabrication des salaisons en notre ville n'est guère commencée. Les recettes de pores ont été jusqu'à présent peu considérables et les cours comparativement élevés auxquels ils ont été tenus n'ont pas été de nature à induire à des forts achats. On croit que la salaison en Canada sera de beaucoup au-dessous de ce qu'elle était l'année dernière. Les journaux américains nous font aussi connaître que jusqu'à cette date, on a pu constater une diminution très marquée et dans le nombre de pores qui seront envoyés à l'abattoir comme aussi dans la moyenne des poids.

Le Budget public la liste suivante des maisons de Québec qui ont chargé et expédié des vaisseaux au Royaume-Uni depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation cette année.

Pour le Royaume-Uni.	Vaisseaux.	Tonnex.
R R Dobell & Cie.....	166	140090
J Sharples Fils & Cie.....	120	88666
John Burtall & Cie.....	89	62544
Allan Gilmour & Cie.....	79	65246
A F A Knight.....	65	47911
Roberts, Smith & Cie.....	54	40572
Ross & Cie.....	35	29235
James Connolly.....	27	17528
Henry Fry & Cie.....	26	15325
Allans, Rae & Cie.....	67	95556
Robertson & Cie.....	13	16235
C W Wilson.....	14	9041
Pemberton & Cie.....	17	9838
Price & Cie.....	10	7951
Wm M McPherson.....	8	13208
J J Bew.....	4	3951
D R McLeod.....	4	2685
Carbray & Houth.....	4	2632
D D Calvin & Cie.....	4	4254
J Anderson.....	4	2755
J McLaren.....	5	3869
Hamilton Frères.....	2	1406
Maîtres, etc., etc.....	39	18603
Total.....	847	698501

Pour les Provinces Maritime, E.-U., etc.

W & R Brodie.....	49	3080
Hunt, Brock & Cie.....	27	2237
A Fraser & Cie.....	12	975
Verret, Fraser & Cie.....	7	453
C Joncas.....	29	1939
Sewell, Cook & Cie.....	6	383
W H Jeffery & Cie.....	6	385
Gulf Ports SS Cie.....	31	16737
Maîtres, etc., etc.....	73	5737
Total.....	231	26927

Nous venons de finir une semaine de grand calme pour le commerce de gros. Le commerce de détail a été passablement occupé mais le volume des affaires est resté au-dessous des années dernières. Il est évident qu'il y a manque d'argent chez un grand nombre. Le seul changement important que nous avons à signaler est une hausse de cinq centins par gallon sur les alcools domestiques.

Farines.—La demande pour les farines ne s'améliore toujours pas, au contraire, le volume des transactions diminue tous les jours, à tel point que c'est à peine si nous pouvons signaler une ou deux transactions par jour. Les cours sont presque entièrement nominaux.

Céréales.—Aucune transaction à signaler.

Graines.—Absence complète de transaction.

Comestibles.—Aucun changement à signaler sur les cours de la semaine dernière.

Épicerie.—Le calme que nous avons signalé la semaine dernière se continue toujours.

Spiritueux.—Demande active pour les spiritueux domestiques.

On cote maintenant l'alcool 50 degrés en douane 55c, acquitté \$1.49½ par gallon, le whisky de seigle en douane, acquitté 80½c.

Une nouvelle distillerie.

Le 22 décembre avait lieu l'inauguration de la manufacture de liqueurs de MM. Humbert et Cie.

Nous empruntons à l'*Événement* la plus grande partie de son compte-rendu sur ce que l'on peut appeler la fête des liqueurs.

« La cérémonie, dit l'*Événement*, a eu lieu, hier après-midi. A 4 heures, les vastes salles de la distillerie Humbert et Cie., se remplissaient d'une foule considérable d'invités parmi les citoyens les plus marquants de Québec.

« La distillerie occupe tout un carré au coin des rues Prince-Edouard et la Couronne, sur les bords de la rivière Saint-Charles. En entrant dans l'usine, ce qui frappe surtout, c'est la propreté et l'ordre qui régnent dans tous les appartements; on se croirait dans une chocolaterie parisienne. La salle principale où l'on jouissait d'une température tiède comme à l'ombre au printemps, était garnie de myriades de bouteilles, de flocons contenant les sirops les plus délicieux et quelques eaux-de-vie particulières.

« Tableau féérique que toute cette installation; c'était à se croire transporté dans ce pays prodigieux de bonbons célébré par Fénelon dans une de ses fables et dont le récit seul fait venir une tonne d'eau à la bouche. Il y avait des pyramides de sirop, embouteillé bien entendu, que vous contemplez et qui vous contemplaient. Le soir, il vient de bonne heure ces jours-ci, lorsque toutes ces pyramides furent illuminées à l'intérieur, la réflexion de la lumière à travers les myriades de bouteilles juxta posées et remplies de sirops rouges ou libéraux, bleus ou conservateurs, violets, verts, jaunes, eut un effet splendide et provoqua un sentiment d'admiration chez tous les assistants.

« Bientôt les propriétaires de la distillerie invitèrent les gens à juger du contenu des bouteilles. L'assaut fut donné avec une vigueur extraordinaire. On aurait cru, un instant, que de tous les trésors de douceurs installés sur les étagères, en moins d'un quart d'heure il ne resterait absolument rien que des bouteilles mourantes, des flocons agonisants. Après dix minutes de dégustation sérieuse, chacun commença à mettre bas les armes. Son Honneur le Maire profita alors du moment pour proposer en termes chaleureux la santé de M. Humbert dont voici la réponse:

« Messieurs,

« En vous invitant à assister à l'ouverture de cet établissement dont la raison sociale est Humbert et Cie., se composant de MM. Nicolas Trudel, Xavier Trudel et de moi-même, à l'exclusion de tous autres, quoiqu'on en dise et quoiqu'on en pense, notre intention en vous réunissant ici était de bien vous convaincre, que nos produits couronnés de quatre premiers prix à l'Exposition Provinciale de Montréal méritent réellement l'encouragement qu'ils ont obtenus jusqu'ici.

« Ce sont exactement les mêmes que nous livrons journellement au commerce, et que je vous invite cordialement à goûter aujourd'hui.

« Votre présence ici me fait oublier les déceptions et les déboires que j'ai rencontrés dans mes premières tentatives d'éta-